Conseil communal du 17 septembre 2015

Le conseiller communal Benoît Houbiers (RAL) était empêché.

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

Les jours fériés du personnel communal pour 2016 ont été fixés (13 pour, 1 non valable)

Il a été pris connaissance des comptes annuels 2014 du CPAS de Fourons.

Le **règlement** sur les **manifestations de masse organisées** a été adapté (10 pour, 3 contre, 1 non valable). Une différence a ainsi été faite entre l'utilisation douce entraînant peu de nuisances et la consommation incommodante avec des conséquences fâcheuses et des charges financières plus importantes au détriment de la commune.

En outre, la taxe sur l'occupation du domaine public et de la voie publique a été modifié (10 pour, 3 contre, 1 non valable). C'est ainsi qu'entre autres choses, un formulaire a été rédigé pour la demande d'autorisation pour l'occupation du domaine et/ou de la voie publique pour les travaux de construction et de transformation, et qu'une dispense est accordée pour une occupation d'une durée maximale de 3 jours.

Enfin, les **fonctions** suivantes **au sein de la ZP de Fourons** ont été **déclarées vacantes**: 1 inspecteur en chef, 2 inspecteurs des services généraux et 1 inspecteur du service recherche (13 pour, 1 non valable).